



Dégradation des conditions de vie

Précarité, logement, santé: malgré l'activisme affiché du gouvernement et en particulier de la ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Pécresse, les conditions de vie des étudiants continuent de se dégrader. Pourtant, depuis des années l'UNEF ne cesse d'alerter sur le développement de la pauvreté en milieu étudiant. Pour la 10^e rentrée consécutive, les étudiants ont vécu une dégradation de leur pouvoir d'achat et de leur situation sociale.

La LMDE, de son côté, publie régulièrement des chiffres inquiétants sur le renoncement aux soins que doivent s'infliger les jeunes. Comment suivre des études et les réussir quand le quotidien n'est pas correctement assuré? Comment se projeter dans l'avenir quand le chômage frappe en plein cœur la jeunesse? Conséquence: la proportion d'étudiants des milieux populaires dans le supérieur est en train de baisser.



Depuis 2001, l'augmentation moyenne du coût de la vie étudiante (+45,3 %) est près de quatre fois supérieure à l'augmentation des aides sociales, bourses et

Au 1^{er} janvier 2011, la réforme de l'université portée par la ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Pécresse, est partiellement entrée en vigueur. 73 universités accèdent à l'autonomie, avec un renforcement des pouvoirs du président et du conseil d'administration, notamment en matière de budget et de gestion du personnel. La réforme entraîne aussi une ouverture vers le monde de l'entreprise, qui pourra financer non seulement les établissements, via des fondations ou le mécénat, mais aussi des projets particuliers, comme des thèses de doctorat, en échange d'avantages fiscaux. Cette réforme va dans le sens de la privatisation de l'enseignement universitaire, et ne s'attaque pas au cœur des problèmes des étudiants, qui est celui de leurs conditions de vie.

Toujours plus de frais

Le coût de la vie étudiante a augmenté cette année de 4,3 %, soit 2,5 fois l'inflation, selon l'Union nationale des étudiants de France (Unef). Pour la 10^e rentrée consécutive, les étudiants ont vécu une dégradation de leur pouvoir d'achat et de leur situation sociale. Depuis 2001, l'augmentation moyenne du coût de la vie étudiante (+ 45,3 %) est près de quatre fois supérieure à l'augmentation des aides sociales, bourses et allocations logement (APL) accordées par l'État (+ 13 %).

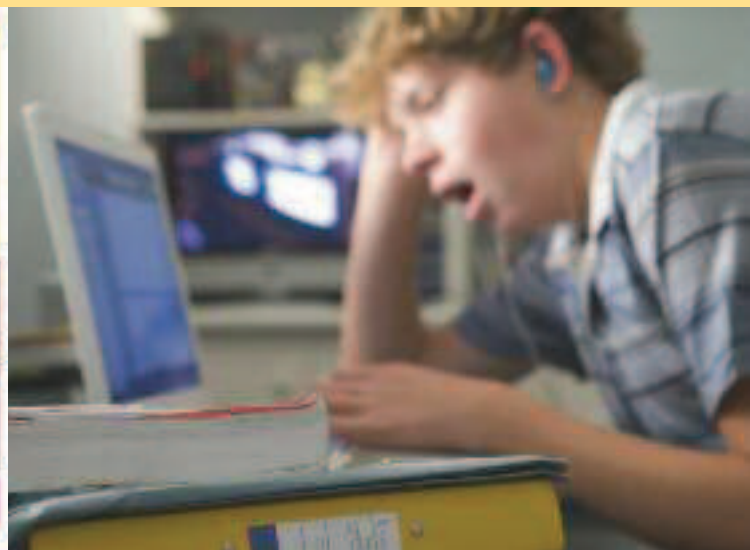
Le logement représente le premier poste de dépense, avec plus de 50 % du budget mensuel en moyenne. «*Les étudiants sont frappés de plein fouet par l'explosion des loyers dans le parc locatif privé*, explique l'Unef, avec + 8,1 % à Paris et

+ 5,6 % en province, et souffrent toujours de la pénurie de logements public du Crous, avec à peine 160 000 places pour les 2,2 millions d'étudiants. L'effet cumulé de l'explosion des loyers et l'absence de réelle revalorisation des aides au logement a entraîné le doublement du loyer restant à charge pour un étudiant, qui est passé en dix ans de 293 € à 659 €, soit une augmentation de 124,91 % !» Les étudiants sont particulièrement touchés par les hausses de loyers d'une part parce qu'ils occupent souvent de petites surfaces, qui sont les plus chères au mètre carré, et d'autre part parce que les biens loués changent régulièrement d'occupant, en raison de la mobilité propre aux cursus de formation, ce qui permet aux bailleurs d'augmenter les loyers entre deux baux.

L'augmentation du coût de la vie étudiante s'explique également par la hausse des frais obligatoires décidée par le gouvernement (frais d'inscription, prix du ticket de restauration universitaire, sécurité sociale étudiante); elle a cette année atteint 2,4 % en moyenne, alors que l'inflation est de 1,7 %. «*Faire des études devient de plus en plus inaccessible financièrement*», résume l'Unef.

Les parents à la rescousse

Cette hausse du coût des études met les étudiants devant une alternative simple : rechercher de plus en plus de petits boulots, ou accroître leur dépendance vis-à-vis de leurs parents pour se loger, se nourrir, s'habiller... Selon la dernière enquête de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), menée en 2010, 56 % des étudiants ne vivent pas chez



allocations logement (APL) accordées par l'État (+ 13 %). Les étudiants sont devant une alternative simple : plus de petits boulots ou plus dépendre de leurs parents.

leurs parents, et 54 % déclarent recevoir de l'argent de leur famille pour pouvoir étudier, 371 euros par mois en moyenne, 470 euros pour les plus de 23 ans.

En cette période de crise qui frappe les classes populaires mais aussi très largement les classes moyennes, les familles peuvent avoir du mal à suivre. Pour les étudiants, cela peut avoir un impact sur les choix d'études, en matière de durée des cursus et de débouchés professionnels. Certains vont même renoncer à leur formation. «Les conditions financières n'ont jamais été aussi déterminantes dans l'accès aux études depuis des années, relève l'Unef. Ça a toujours été un frein, mais il est de plus en plus fort alors qu'on était en train de le réduire». La proportion d'étudiants des milieux populaires dans le supérieur est donc en train de baisser.

Le gouvernement semble totalement indifférent à ces difficultés. L'an dernier, il a voulu contraindre les étudiants à choisir entre les allocations pour leur logement (APL) et l'octroi d'une demi part fiscale pour leurs parents. La mobilisation a réussi à faire échouer ce projet, mais les étudiants ne s'en sortent pas pour autant. Selon l'OVE, seuls 27 % n'ont pas d'activité rémunérée, et 23 % ne travaillent que l'été. 22 % travaillent plus de six mois par an, 12 % entre trois et six mois, et 16 % moins de trois mois.

Face à cette situation, l'UNEF réclame notamment la revalorisation de 10 % du nombre et du montant des bourses, et la création de 50 000 nou-

velles aides annuelles pour les étudiants non boursiers, par le biais de l'abondement du Fonds national d'aide d'urgence (mois de 10 000 étudiants bénéficient de ce dispositif à l'heure actuelle). En dépit de ces difficultés, 77 % des jeunes interrogés par l'Institut CSA pour la Jeunesse ouvrière chrétienne (Joc) se disent optimistes pour leur propre avenir.

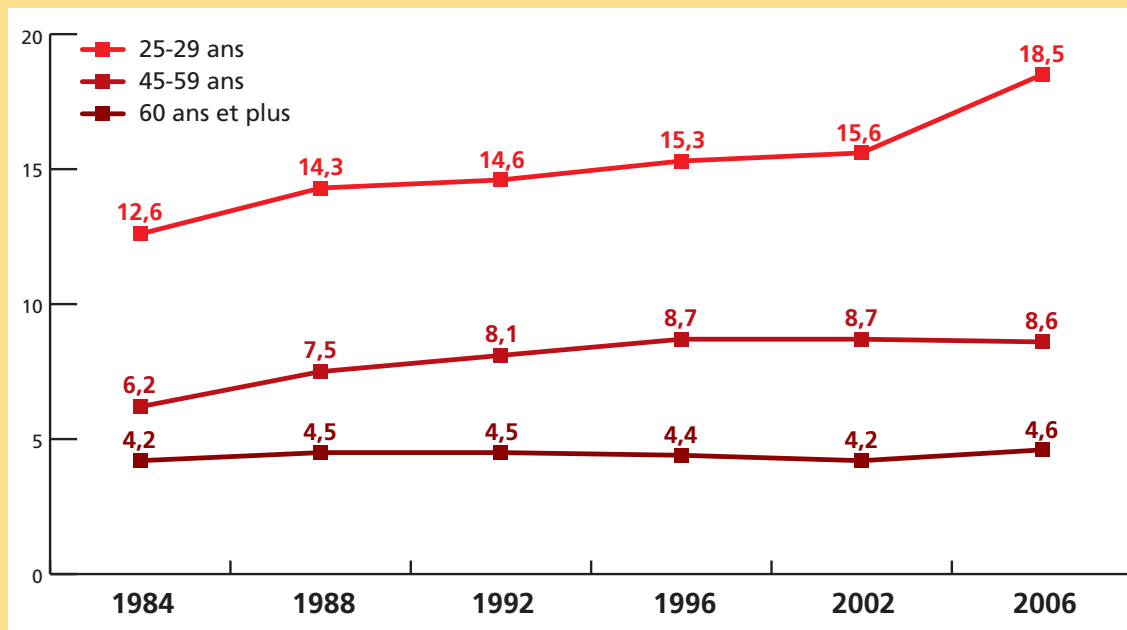
Un optimisme relatif

Mais près d'un quart affirment ne pas vivre dans des logements décentes à prix abordables, près d'un sur dix déclare ne pas avoir facilement accès aux soins, et 65 % se disent préoccupés par l'avenir des jeunes en France. Ces chiffres pourraient indiquer que les étudiants ont confiance dans leurs chances de s'en sortir à titre individuel, mais sont conscients du peu de soutien dont ils bénéficient collectivement. 75 % des sondés pensent que les jeunes ne sont ni écoutés, ni reconnus par la société. Et le fait que la période des études est un passage de précarité si l'on n'a pas

des parents aisés derrière soi paraît complètement assimilé, à défaut d'être accepté. Pour faire évoluer la situation des étudiants, l'Unef demande la création d'un statut spécifique et d'une allocation autonomie (voir entretien), idée qui pourrait être l'un des enjeux de la campagne présidentielle. Martine Aubry l'a partiellement reprise à son compte... au grand dam d'une partie du PS pour qui cette mesure, coûteuse et pouvant être assimilée à de l'assistanat, n'est pas une priorité. ▶

L'UNEF demande la création d'un statut étudiant et d'une allocation autonomie.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE LOGEMENT SELON L'ÂGE (TAUX D'EFFORT NET MOYEN PAR MÉNAGE EN %)



Sources : www.inegalites.fr - INSEE - Enquête logement, données 2006

Les moins de 25 ans paient le plus lourd tribut puisqu'ils consacrent 22 % de leurs revenus aux dépenses de logement (18,5 % pour les 25-29 ans) contre 8,6 % pour les 45-59 ans. C'est ce que l'on nomme le *taux d'efforts*. Le taux d'effort est dit net si les aides financières pour le logement sont déduites de ces dépenses. Pour les plus de 60 ans, ce taux d'effort représente seulement 4,6 %. À l'intérieur même des classes d'âges, les inégalités sont majeures entre étudiant dont le loyer est payé par les parents et le jeune qui doit lui-même subvenir à ses besoins, entre le retraité qui a terminé de payer son pavillon et celui qui doit piocher dans sa retraite. Ces vingt dernières années, le coût du logement pour les plus jeunes s'est nettement élevé de 12,6 % en 1984 à 18,5 % en 2006 pour les 25-29 ans, de 12,3 % à 22 % pour les moins de 25 ans.

- ▶ Malgré les promesses gouvernementales, le manque de logements pour les étudiants reste important, notamment en Île-de-France. Seuls 160 000 des 2,2 millions d'étudiants sont hébergés en résidence universitaire (Crous), les autres devant donc se loger dans le privé, avec des conditions d'accès difficiles (caution, garants...), et des prix qui flambent. En effet, les étudiants occupent souvent de petites surfaces, les plus chères au mètre carré, et les loyers augmentent de façon exponentielle car ils sont révisés à chaque relocation, entre deux années universitaires. Un vrai frein aux études.

Le déficit de logements étudiant n'est pas près d'être résorbé

Le Plan Anciaux, en 2004, fixait l'objectif de 50 000 constructions et 70 000 réhabilitations à l'horizon 2014, pour que 10 % des étudiants soient logés en Crous. Mais, depuis, du retard a été pris chaque année, et il faudrait désormais presque doubler le rythme annuel de construction. Alors qu'il fallait construire 5 000 logements par an au départ, il faudrait aujourd'hui arriver à 9 700. « Si nous avons pris du retard au début, nous avons désormais atteint la vitesse de croisière, expliquait la ministre Valérie Pécresse au journal 20 Minutes, le 5 avril, à la veille d'une conférence nationale sur le logement étudiant. Car pour la première fois cette année, nous avons dépassé les objectifs annuels du plan Anciaux avec près de 5 000 nouvelles chambres

livrées à la rentrée dernière et 8 523 autres rénovées. Ce sera encore le cas pour la rentrée 2011. » Mais à ce rythme, le déficit n'est pas près d'être résorbé. Le ministère annonce donc de nouveaux objectifs... à dix ans ! Pour passer de 340 000 à 680 000 logements étudiants. En attendant, la ministre a annoncé des mini-mesures, comme la possibilité pour les Crous de se porter caution pour les étudiants.

Renoncement aux soins

Pourtant, selon un sondage réalisé pour le ministère, le logement est la première préoccupation des étudiants, dont 52 % estiment que la situation dans ce domaine se détériore. 40 % ont eu des difficultés pour se loger ces dernières années, et 60 % paient leur loyer grâce au soutien de leurs parents.

L'autre grand domaine de préoccupation est celui de la santé. Entre 15 et 20 % des étudiants ne sont couverts ni par une mutuelle étudiante, ni par celle de leurs parents, alors qu'environ 95 % des Français sont couverts. Cela conduit à des renoncements aux soins. « Quand on a payé son loyer, qui représente 50 % des ressources, son inscription, son matériel, il ne reste pas grand chose, explique Gabriel Szeftel, président de La mutuelle des étudiants (LMDE). Les loisirs et la santé font partie des arbitrages à faire. » Le rapport Wauquiez, en 2007, reprenait la plupart des analyses et des propositions de LMDE, mais il est quasiment

resté lettre morte. L'Aide complémentaire santé (ACS), versée pour aider les étudiants à souscrire à une mutuelle, a été doublée par le plan Agir pour la jeunesse de Martin Hirsch, en octobre 2009. « Mais ce dispositif reste très peu utilisé car il n'est pas adapté aux étudiants, regrette Gabriel Szeftel: il est complexe, demande des démarches auprès de la CPAM, que la plupart des étudiants ne connaissent pas, et nécessite l'indépendance fiscale des étudiants, alors que la majorité d'entre eux sont rattachés au foyer fiscal des parents ». Pour la LMDE, il faudrait que l'ACS puisse être gérée par les mutuelles. Et mieux encore que soit créé un chèque santé, une aide spécifique ciblée sur l'étudiant et fléchée pour l'adhésion à une mutuelle. Certains conseils régionaux ont mis en place un tel dispositif, en Champagne-Ardenne, dans le Centre et en Île-de-France. D'autres, sollicitées par LMDE, pourraient suivre. En Île-de-France, depuis la dernière rentrée, les boursiers des échelons 0 à 4 reçoivent ainsi 100 euros d'aide. Ceux des échelons 5 et 6 sont exclus du dispositif car ils ont droit à la CMU complémentaire.

Aide à la mutuelle: une urgence

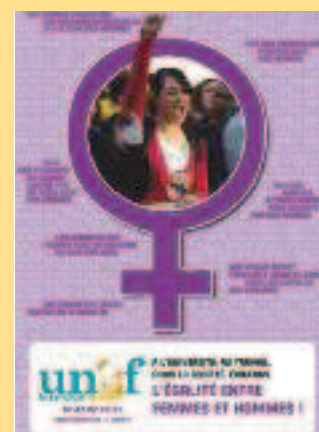
L'instauration d'une aide à la mutuelle est de plus en plus urgente. Hausse du ticket modérateur, forfaits, franchises, dépassements d'honoraires... : pour les étudiants, comme pour l'ensemble de la population, le reste à charge n'a en effet cessé d'augmenter ces dernières années, et explique le renoncement aux soins pour ceux qui sont mal ou pas couverts par une mutuelle.

Une autre mesure utile serait la transformation des services de médecine préventive universitaire (MPU) en centres de santé proposant une offre de soins, avec tiers payant, comme cela se fait déjà à Grenoble, par exemple (voir encadré p.14). « Un décret de 2008 autorise les MPU à se transformer en centres de santé, rappelle Gabriel Szeftel, mais on n'assiste pas à beaucoup de transformations, car cela demande un accompagnement budgétaire, sur les postes, la configuration de l'accueil et la communication à destination des étudiants. Et, au contraire, les financements des MPU n'ont cessé de baisser ». La LMDE demande un plan de mise en œuvre national avec des financements et une intégration dans les contrats quadriennaux État-universités. « Mais dans ces contrats, la santé est le dernier boulon de la dernière roue du carrosse qu'est la vie étudiante », ironise le président de LMDE.

Une offre de santé dédiée aux étudiants permettrait de faciliter leur accès aux soins, à un moment où le renoncement aux soins va de plus en plus

au-delà du dentaire et de l'optique, pour atteindre l'ambulatoire. Les raisons en sont simples : dans les grandes villes comme Paris, le secteur 1 est de plus en plus réduit, ce qui implique davantage de dépassements d'honoraires ; certains praticiens refusent le tiers payant, d'autres la CMU ; et certains étudiants n'ayant pas assimilé le système du médecin traitant n'en ont pas, et sont donc moins bien remboursés. « Ils paient parfois 30 ou 40 euros une consultation et sont remboursés moins de 10 euros », explique Gabriel Szeftel. Et on observe globalement depuis un an un rejet du système de santé, parce que la solidarité nationale n'est plus assurée ». À quand une politique gouvernementale considérant le soutien aux étudiants comme un devoir de solidarité, ou au moins comme un investissement pour l'avenir ?

Dante Sanjurjo



La communication des organisations de jeunesse, LMDE et UNEF, ne manque ni d'humour ni d'efficacité.

« *Beaucoup d'annonces gouvernementales pour rien* »

ENTRETIEN AVEC ...

Emmanuel Zemmour, président de l'Unef.



© DR

Que pensez-vous de l'action du gouvernement en faveur des étudiants depuis 2007 ?

Il y a eu ces dernières années beaucoup de tables rondes, de concertations et d'annonces, mais cela n'a débouché sur rien. Après le plan Anciaux sur le logement, le rapport Wauquiez, le grand plan jeunesse de Martin Hirsch, les déclarations de la ministre de l'Enseignement supérieur Valérie Pécresse en juillet 2007, la seule mesure significative obtenue, et à l'arraché, a été la création d'un 10^e mois de bourse, à la rentrée 2010. Et encore, seuls 50 % de cette rallonge ont été versés au mois de septembre dernier, le gouvernement prévoyant une application à 100 % à la rentrée prochaine. Les étudiants font les frais de la rigueur. Mesure emblématique : la seule aide qui permet de répondre aux besoins, celle du Fonds national d'aide d'urgence aux étudiants, a vu son budget baisser de 9,5 millions d'euros en 2011, soit 20 % de moins.

En matière de logement, Valérie Pécresse vient d'annoncer que les objectifs annuels de création de logements étudiants étaient désormais tenus, et même dépassés...

Mettons les choses en perspective : ce qu'on voit, c'est que malgré les annonces, les belles paroles et les consultations, le gouvernement laisse faire. La construction de logements a pris tellement de retard ces dernières années qu'il faudrait, pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement, quasiment doubler le nombre de constructions et de réhabilitations annuelles initialement prévu. De fait, nous faisons face à une politique de renoncement, alors même que le logement est un élément constitutif du droit aux études. Le gouvernement renonce à une politique d'ampleur qui consisterait à mobiliser les moyens publics et à réglementer le parc privé pour avancer vers la

démocratisation des études supérieures. Les conséquences sont immédiates : la proportion d'étudiants des milieux populaire dans le supérieur est en train de diminuer.

Globalement, le gouvernement défend l'idée que les étudiants doivent être entrepreneurs de leur propre réussite, travailler pour financer leurs études, mais au contraire cette politique les enferme dans leur dépendance, que ce soit vis-à-vis des parents ou de petits boulots.

Quelles sont vos principales revendications ?

300 000 jeunes sont sans emploi et sans le moindre minimum social car à la fin de leurs études ils se retrouvent sans allocation chômage, puisqu'ils n'ont pas cotisé, ni RSA, puisqu'ils ont moins de 25 ans. Ils vivent une situation de précarité à rallonge. L'urgence est la création d'un statut social des étudiants, une prévoyance sociale particulière organisant une couverture pour les jeunes en période de formation et d'insertion, pour que le droit aux études, qui est lié à l'autonomie, soit effectif pour tous. L'idée fait son chemin, notamment dans la préparation des programmes politiques pour 2012.

Nous revendiquons aussi une aide à la recherche du premier emploi, sur le modèle des bourses, mais dont le montant serait calculé en fonction de la seule situation propre des étudiants. Cela éviterait que tant d'étudiants acceptent des emplois précaires ou des stages inutiles qui retardent leur obtention d'un premier emploi stable, celui-ci arrivant aujourd'hui en moyenne à 27 ans ! Valérie Pécresse a pris des mesures pour interdire les stages hors-cursus, mais le décret d'application prévoit une définition tellement large du cursus que cela peut être tout et n'importe quoi. Les engagements de départ ne sont pas respectés.

LA RÉUSSITE DU CENTRE DE SANTÉ UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE

Le Centre de santé de l'université de Grenoble est le premier centre de santé universitaire créé en France, en 1994. Dès 1985, sans en avoir le nom, il assurait déjà les mêmes missions, articulant prévention, soins, et éducation à l'usage du système de soins. Il a dispensé l'an dernier quelque 32 000 actes, dont 13 000 consultations médicales, pour 11 000 étudiants – soit un quart de l'effectif universitaire. La logique du centre est de ne pas séparer soin et prévention, et de privilégier l'offre et la liberté. « Les médecines préventives

universitaires s'appuyant sur des visites systématiques sont inadaptées au XXI^e siècle, explique Michel Zorman, directeur du centre. Elles font de la détection sans assurer les soins, alors que les deux sont indissociables : quand on détecte un problème, il faut pouvoir y répondre. »

À Grenoble, chaque étudiant reçoit un document indiquant les prestations du centre de santé – médecin généraliste, infirmerie, mais aussi conseil conjugal, gynécologie, psychologie individuelle ou collective, gestion du stress, groupes

de parole sur l'alimentation ou les addictions, traumatologie du sport, sophrologie, neuropsychologie, dépistage VIH... – ; la démarche est libre et volontaire, il vient quand il en a besoin. « On voit ainsi tous les profils d'étudiants, en particulier ceux dont la santé est la plus fragile, et pas seulement ceux qui répondent aux convocations », affirme Michel Zorman. Les étudiants bénéficient systématiquement du tiers payant, qu'ils aient une mutuelle ou pas, ce qui permet de toucher les plus précaires.